

L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u>
13 décembre 2013

22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.

Affichage:

<u>6 absents ayant donné Pouvoir</u>: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme

26 décembre 2013

1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.303

APPROBATION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2013

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 12 novembre 2013 à se prononcer sur la rédaction des délibérations prises par l'assemblée lors de cette séance.

Les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 12 novembre dernier, à l'unanimité **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 13 décembre 2013

22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.

Affichage:

26 décembre 2013

<u>6 absents ayant donné Pouvoir</u>: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN).

1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

Nº 13.304

PARC D'ACTIVITÉS DE BEAUGÉ 2 - ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR LES GERANTS DE LA SOCIÉTÉ PAVAGE ET CREATION -

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que Monsieur HAMEAU, dirigeant de la Société PAVAGE ET CREATION, a fait part de son souhait d'acquérir un terrain dans le Parc d'Activités de Beaugé 2.

La Société PAVAGE ET CREATION a pour activité la pose de bordures, de pavés et de dalles béton, granit, grès, phorphyre.

Elle est déjà installée à Beaugé 2, rue Clément Ader, parcelle AX 56. Cette parcelle a été acquise le 11 juin 2010, et un bâtiment y a été construit.

Le terrain dont la vente vous est proposée est cadastrée section AX n° 67, et d'une surface de 1 487m².

Les conditions financières de cette acquisition sont les suivantes :

- Le prix du terrain est de 20 € HT le m²;
- Viabilisation de la parcelle : dans le cadre des travaux de finition de ce parc d'activités, la ville de LIFFRE en a profité pour viabiliser la parcelle cadastrée section AX n° 67, de manière à ce que la voirie ne soit pas réouverte. Le montant de ces travaux est de 4 304,54 € HT;
- Frais de notaire en sus.

Ces conditions financières ont été acceptées par Monsieur HAMEAU.

La Commission urbanisme, économie et emploi, aménagement du territoire, voirie, espaces verts, circulations douces et bâtiments communaux, réunie le 2 décembre 2013 a émis un avis favorable à la cession du terrain.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et vu l'avis de France Domaine n° 2013-152V1599.

- **CÈDE** à la société PAVAGE ET CREATION, ou à société civile immobilière que Monsieur HAMEAU constituera à l'effet d'acquérir, la parcelle cadastrée section AX n°67 pour une superficie de 1487 m²;
- **FIXE** le prix de cession à 20 € HT du m²;
- **AJOUTÉ** au prix de cession le montant de 4 304,54 € correspondant aux travaux de viabilisation de la parcelle ;
- DIT que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente ;
- **DIT** que la recette sera inscrite à l'article 7015 du budget de la ZA Beaugé 2.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 13 décembre 2013

22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.

Affichage:

26 décembre 2013

<u>6 absents ayant donné Pouvoir</u>: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN).

1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.305

DÉLAISSÉ DE TERRAIN APPARTENANT A LA DIROuest – ACQUISITION D'UNE PARCELLE BB 134

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que la Commune de Liffré a sollicité la DIROuest depuis 2009, afin que l'Etat lui rétrocède un certain nombre de terrains, appelés « délaissés de l'A84 », dont fait partie la parcelle BB 134.

L'Etat a sollicité la commune pour acquérir de façon anticipée cette parcelle, considérant qu'une canalisation d'eaux usées traverse cette parcelle, qu'une maison y est déjà raccordée, et qu'un permis de construire a été délivré pour une construction qui se raccordera également sur cette canalisation.

La parcelle cadastrée section BB n° 134 est d'une superficie de 410 m².

Le Code de l'urbanisme (articles L 240-1 à L 240-3) accorde aux communes ou à leur délégataire une priorité d'acquisition sur les projets de cession d'un bien de l'Etat. Aussi, le projet de cession de la parcelle BB 134 est soumis au droit de priorité de la commune de Liffré.

Le montant de la valeur domaniale proposé par les Domaines est le suivant : Prix global : 255 € :

- 210 m² en zone NH évalué à 0.50 € du mètre carré
- 200 m² en zone UD évalué à 0.75 € du mètre carré

La Commission urbanisme, économie et emploi, aménagement du territoire, voirie, espaces verts, circulations douces et bâtiments communaux, réunie le 2 décembre 2013 a émis un avis favorable à l'exercice du droit de priorité de la commune pour l'acquisition de ce bien.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'exercice du droit de priorité de la commune pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section BB n°134 ;
- **FIXE** le montant de cette acquisition au prix de 255 €;
- **DIT** que les frais d'acte sont à la charge de la commune ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente avec clause de complémentarité de prix ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite à l'article 2111 du budget principal 2014.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation :

13 décembre 2013

22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.

Affichage:

26 décembre 2013

<u>6 absents ayant donné Pouvoir</u>: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN).

1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.306

CRÉATION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS ET D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE AVEC SON CASERNEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que la ville de Liffré a acquis en juillet 2007, après validation de l'emplacement par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, un terrain de 15 000 m². Ce terrain était initialement prévu pour y accueillir 12 gendarmes et une brigade motorisée autoroutière. Cette brigade est finalement restée sur Fougères.

Cette réserve foncière est donc suffisante pour accueillir le nouvel effectif prévu de 20 gendarmes.

Considérant la taille du terrain, il a été proposé que ce dernier soit divisé en vue d'accueillir le futur centre de secours que souhaite réaliser le Conseil Général.

Il est précisé à l'assemblée que la participation de la ville se matérialise par la remise gracieuse du terrain d'assiette et une contribution financière à hauteur de 20 % du montant de l'investissement. Le Conseil Général doit nous préciser toutes ces conditions mais souhaite au préalable avoir l'assurance que la ville leur mettra bien un terrain à disposition.

Une réunion s'est tenue le 24 juin dernier en mairie, avec les responsables du SDIS et de la Gendarmerie, afin d'évoquer leurs projets respectifs. Considérant qu'ils sont compatibles, le terrain fera donc l'objet d'une division au vu des besoins de chacun de ces services publics.

La construction du nouveau centre de secours requiert au minimum 4 000 m² de terrain.

Il vous est proposé un découpage de principe lequel reste à finaliser. Les deux tènements seront séparés par une voie, qui ne sera pas à l'usage exclusif de ces deux services, mais permettra également de faire une liaison entre la rue de la Bergerie et la Croix de la Mission.

Ce découpage qui vous est proposé reste à préciser quant à la superficie dévolue au Conseil Général. En effet, il reste à finaliser la desserte d'une parcelle appartenant à la ville. La configuration de cette desserte dépendra de l'aboutissement des négociations engagées avec le propriétaire riverain. Le plan pourra être modifié à la marge après intervention du géomètre.

La Commission « Urbanisme, économie et emploi, aménagement du territoire, voirie, espaces verts, circulations douces et bâtiments communaux » réunie le 2 décembre 2013, a émis un avis favorable sur le projet de division, lequel devra tenir compte des négociations engagées avec le propriétaire riverain.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de remise gracieuse d'un terrain au profit du Conseil général en vue d'accueillir le futur centre de secours ;
- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de division de terrain, lequel devra prendre en compte l'accès au terrain, restant à la ville et situé à l'est de la parcelle destinée au centre de secours ;
- DIT que le plan pourra être modifié en fonction des négociations avec le propriétaire riverain.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune

Date de convocation : 13 décembre 2013 22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.

Affichage:

26 décembre 2013

<u>6 absents ayant donné Pouvoir</u>: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN).

<u>1 Absent</u>: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.307

PLAN LOCAL D'URBANISME DE DOURDAIN – RÉVISION ALLÉGÉE -Avis de la commune de Liffré-

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que par délibération en date du 11 octobre 2013, le Conseil municipal de Dourdain a prescrit une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de sa commune conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme.

Par courrier en date du 8 novembre 2013, le Maire de Dourdain a notifié à la Ville de Liffré, en tant que commune limitrophe, le dossier de présentation de projet de révision allégée dans le cadre de l'examen conjoint avec les personnes publiques associées.

Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par cette révision simplifiée sont de maintenir une activité économique sur le territoire de la commune de Dourdain, de réduire l'impact environnemental d'une exploitation agricole située à la Goderie et de favoriser la constructibilité des zones déjà urbanisées.

Les changements prévus ayant pour objet la réduction d'une zone naturelle et forestière sans porter atteinte aux orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, la procédure de révision dite allégée a été mise en œuvre conformément à l'article L.123-13 II) du code de l'urbanisme.

Documents concernés par la révision allégée

• Le règlement graphique :

Concernant le secteur de La Goderie située au Sud-Est de la commune, le projet de révision prévoit de réduire une zone humide et le zonage NPA attenant sur le document graphique et ainsi prendre en considération la réalité du terrain. Le nouveau tracé de la zone humide a été réalisé sur proposition de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine en charge des questions de l'eau sur le bassin versant de la Vilaine.

• <u>Le règlement littéral :</u>

Afin de prendre en considération le caractère rural de son territoire, les dispositions du zonage NA (hameau) sont modifiées de manière à permettre le stockage du matériel d'entretien et des véhicules.

Afin de favoriser la constructibilité des zones déjà urbanisé et dans le but de maintenir l'activité économique sur son territoire, les dispositions du zonage UE sont révisées pour permettre une densification dans les secteurs

Cette révision simplifiée n'a aucun impact sur le territoire de la commune de Liffré.

La Commission « Urbanisme, économie et emploi, aménagement, voirie, espaces verts, circulations douces, bâtiments communaux » réunie le 2 décembre 2013 a émis un avis favorable.

Vu le code de l'urbanisme et plus particulièrement son article L.123-13;

Vu la révision allégée du PLU de Dourdain;

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme, économie et emploi, aménagement, voirie, espaces verts, circulations douces, bâtiments communaux » réunie le 2 décembre 2013 ;

Le Conseil municipal de Liffré, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de révision allégée du PLU de Dourdain.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation:

13 décembre 2013

22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.

Affichage:

26 décembre 2013

<u>6 absents ayant donné Pouvoir</u>: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUECUEN)

1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.308

FIXATION DU MONTANT DU PRIX DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POUR 2014

Monsieur LIZÉ, adjoint chargé de l'eau et de l'assainissement, propose à l'assemblée communale d'adopter la valeur du paramètre Py fixant le prix de la distribution d'eau à partir du 1er janvier 2014.

L'article 31 du contrat d'affermage du service d'eau précise que le tarif de base facturé par le fermier est composé de deux parts : la part relative à la distribution et celle relative à la production dénommée Py.

La part distribution (Pz) évolue en fonction d'une formule de révision, celle concernant le Py doit être fixée par le conseil municipal avant le début de chaque année principalement en fonction des volumes d'eau estimés être importés et produits.

La formule d'établissement du paramètre Py qui figure dans le contrat d'affermage est la suivante :

$$Py = \frac{Pa \times Va + (Pba + Pbs) Vb}{R \times (Va + Vb)}$$

Du fait de la fermeture du captage de Bas Champ Fleury au 31 décembre 2010 suite à l'injonction de l'Etat, les paramètres Pa et Va sont de valeur nulle.

Pa Coût du m³ produit par les installations de LIFFRE : 0 Va volume produit par les installations de LIFFRE : 0

Pba prix d'achat du m³ hors taxes au SIE de CHATEAUBOURG qui sera celui

figurant sur les factures en provenance du SIE de CHATEAUBOURG Tarifs 2014 estimés : 0,7324 €/m³

Part Surtaxe SIE Chateaubourg : 0,0969 €/m³
Part VEOLIA SIE Chateaubourg : 0,5804 €/m³
Redevance Prélèvement Chateaubourg : 0,0551 €/m³

Pbs coût de la surpression du m3 en provenance du SIE de CHATEAUBOURG : 0

Vb volume fourni par le SIE de CHATEAUBOURG qui sera celui

figurant sur les factures en provenance du SIE de CHATEAUBOURG : estimé à 550~000m3 coefficient tenant compte des pertes sur le réseau : 0.83

Sur la base de ces données estimées, le Py s'établirait à 0,9629 €/m3 pour 2014. Pour mémoire, il était de 0,9667 € en 2013.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation :

13 décembre 2013

22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.

Affichage:

26 décembre 2013

6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN)

1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.309

MONTANT DE LA SURTAXE COMMUNALE D'EAU POTABLE A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2014

Monsieur LIZÉ, adjoint chargé de l'eau et à l'assainissement, informe l'assemblée communale qu'afin de contribuer au financement des travaux d'investissements importants prévus en 2014 et pour les années à venir sans pour autant générer une charge trop lourde pour les ménages et les entreprises, il vous est proposé d'augmenter la surtaxe communale d'eau de 3% à partir du 1^{er} janvier 2014 et de relever le montant de la part fixe de 3 €.

Les composantes de la surtaxe communale seraient les suivantes :

- Part fixe(abonnement) : 9,57 € (6,57 € en 2013)

- Consommation

- De 1 à 30 m³ : 0,287 € (0,279 € en 2013) - De 31m³ à 1 000 m³ 0,293 € (0,284 € en 2013) - Au-delà de 1 000 m³ 0,205 € (0,199 € en 2013)

La commission « Eau et assainissement » a émis un avis favorable sur cette proposition lors de la séance du 9 décembre 2013.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation:

13 décembre 2013

22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.

Affichage:

26 décembre 2013

<u>6 absents ayant donné Pouvoir</u>: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN)

1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.310

MONTANT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2014

Monsieur LIZÉ, adjoint à l'eau et à l'assainissement, informe l'assemblée communale qu'afin de maintenir les recettes de la redevance d'assainissement à un niveau satisfaisant pour faire face aux investissements, il est proposé d'augmenter de 3 € le montant de la part fixe (l'abonnement) et de n'augmenter que de 3% la part consommation à partir du 1^{er} janvier prochain.

Les composantes de la redevance seraient les suivantes :

• Part fixe (abonnement) 16,50 € (13,50 € en 2013)

Consommation

- De 1 à 30 m³ : 0,178 € (0,173 € en 2013) - Au-delà de 30 m³ : 0,594 € (0,577 € en 2013).

La commission Eau-Assainissement a émis un avis favorable sur cette proposition lors de sa séance du 9 décembre.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune

Date de convocation : 13 décembre 2013

22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.

Affichage:

26 décembre 2013

<u>6 absents ayant donné Pouvoir</u>: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN).

1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.311

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE passé avec le cabinet atelier CUB3 pour la construction d'une cuisine centrale et d'un restaurant pour élèves et adultes

Monsieur CLERY, adjoint aux bâtiments communaux, informe l'assemblée communale qu'afin de permettre la poursuite du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cuisine centrale et d'un restaurant pour élèves et adultes, il est demandé d'accepter la passation de l'avenant n°1 au marché passé avec le cabinet ATELIER CUB3 fixant le forfait définitif de rémunération de ce cabinet.

L'avenant serait passé aux conditions suivantes :

- estimation APD2 validé (valeur février 2013) : 2 105 500,00 €HT

- taux de rémunération : 9,30 %

- montant des honoraires : 195 811,50 €HT

Le marché initial avait été signé sur la base d'un taux de 9,50 %, appliqué à une estimation de 1 800 000 €HT, soit pour un montant de 171 000,00 €HT.

Les modifications apportées au projet sont les suivantes :

- de nombreuses variantes ont été étudiées afin d'optimiser le bâtiment sur un plan économies des fluides et confort des usagers (traitements de l'air, mise en place de panneaux solaires...).
- le dimensionnement du système de chauffage, des gaines de ventilation, centrale d'alarme, armoire électrique, local technique en toiture... a été étudié en prévision de l'extension du bâtiment.
- de nombreuses visites ont également été organisées avec les futurs utilisateurs du bâtiment,
- le changement de la réglementation notamment le passage à la RT 2012 a également engendré de nouvelles études.

La commission des marchés a donné un avis favorable à la passation de cet avenant lors de sa réunion du 17 novembre 2013.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet CUB3 et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation: 13 décembre 2013

Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.

Affichage:

26 décembre 2013

6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-

Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme

1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra

Nombre de conseillers en exercice: 29

Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.312

ECLAIRAGE SOLAIRE POUR ABRIS DE BUS - SUBVENTION SDE -

Monsieur GREGOIRE, adjoint chargé de l'aménagement et des travaux, informe l'assemblée communale que la Ville de Liffré a sollicité début octobre une subvention auprès du Syndicat d'Energie (SDE), dans le cadre de l'équipement des abris de bus d'un éclairage solaire.

Le 17/10/2013, nous avons reçu une promesse de subvention pour 2 619,00 €, pour un coût total des travaux de 17 460 €.

Le versement de cette subvention sera effectué lorsque la facture de l'entreprise acquittée et visée par le trésorier ainsi que le rapport de conformité auront été réceptionnés par le SDE.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée communale d'en prendre acte.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de cette information.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation :

13 décembre 2013

22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.

Affichage:

26 décembre 2013

<u>6 absents ayant donné Pouvoir</u>: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN).

1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.313

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE LIFFRÉ ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIFFRÉ SIGNÉE LE 5 JUIN 2012

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que la Communauté de communes du Pays de Liffré a décidé de créer un quartier d'activités intercommunal d'environ 13 ha sur le site de Sévailles. La commune de Liffré a de son côté le souhait de réaliser une zone d'activités et d'habitation dans le même secteur. La C.C.P.L. a, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, confié à la commune le soin de réaliser par mandat la réalisation des études préalables à la réalisation de cette opération en son nom et pour son compte.

Une convention de co-maitrise d'ouvrage a été signée entre les représentants de la C.C.P.L. et de la commune le 5 juin 2012. Compte tenu de l'extension des études préalables et de l'allongement des délais d'études.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** l'avenant n° 1 à la convention de comaîtrise d'ouvrage et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage : 26 décembre 2013	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

Nº 13.314

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2013/2

Madame BOURCIER, adjointe aux finances, propose à l'assemblée communale d'adopter les modifications de crédits suivantes :

Section de fonctionnement				
Dépenses		Recettes		
		Chapitre 73 Impôts Art. 73111 Taxes foncières et taxe d'hab.	+ 21 606	
Art.65741 Part. frais fctmt écoles privées Art. 65742 Part. femmes de service école	+21 606 es +3 600 + 13 900 + 2 706 +1 400 + 21 606€	TOTAL	+ 21 606€	
Section d'investissement				
Dépenses Rec		Recettes		
TOTAL	/	TOTAL	/	

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la décision modificative n° 2013/2 du budget principal.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 13 décembre 2013 Affichage : 26 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne. 6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme
	GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.315

BUDGET Z.A. LA PERRIERE – DÉCISION MODIFICATIVE N°2013/2

Madame BOURCIER, adjointe aux finances, propose à l'assemblée communale d'adopter la décision modificative suivante pour le paiement du solde des « frais de notaire » relatifs à l'acquisition faite en 2011 de la maison des consorts Béreau, pour modifier l'inscription de la recette de cession inscrite précédemment au compte 775 ainsi qu'un crédit complémentaire pour régler les travaux de construction du Rose Armor dont les travaux avancent plus vite que prévu.

En conséquence, il convient de modifier les inscriptions de crédits comme suit.

Section de fonctionnement				
Dépenses	Recettes			
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement C/023 Virement à la section d'investissement - 272 000	Chapitre 77 Recettes exceptionnelles Art. 775 Produit des cessions d'immobilisations -272 000			
TOTAL - 272 000,00 €	TOTAL -272 000,00 €			
Section d'investissement				
Dépenses Recettes				
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées Art. 1641 – emprunts en euros - 279	Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées Art. 1641 – emprunts en euros +326 155			
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	Chapitre 021 Virement de la section de			
Art.2138 Autres constructions + 279	fonctionnement C/021 virement de la section de fonctionnement - 272 000			

Chapitre 23 Immobilisation Art.2313 Constructions	ons en cours +326 155	Chapitre 024 Opé. C/ 024 Produit des	rations patrimoniales s cessions d'immobilisation +272 000
TOTAL	+326 155,00 €	TOTAL	+326 155,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la décision modificative n° 2013/2 du budget de la ZA la Perrière



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	<u>22 Présents</u> : Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.316

BUDGET RÉSERVES FONCIÈRES- DÉCISION MODIFICATIVE N°2013/01

Madame BOURCIER, adjointe aux finances, informe l'assemblée communale que compte tenu de l'engagement pris d'acquérir la maison des consorts Quesnel mi-janvier 2014, il vous est demandé d'accepter la décision modificative ci-dessous. Le montant de l'acquisition soit 550 000 € hors frais de notaire, est financé par un emprunt avec remboursement in fine d'un montant de 550 000 € souscrit auprès de la caisse régionale de Crédit Agricole. Il est prévu également un virement interne de 4 000 € pour compléter la provision pour frais d'acte.

L'encaissement du prêt ayant lieu en 2014, il n'y a pas lieu de prévoir des crédits dans cette décision modificative pour le remboursement du capital et des intérêts.

En conséquence, il convient de modifier les inscriptions de crédits comme suit.

Section de fonctionnement		
Dépenses Recettes		
TOTAL 0,00 €	TOTAL 0,00 €	
Section d'investissement		
Dépenses Recettes		
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées Art.1641 emprunts en euros - 4 000,00	Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées Art.1641 emprunts en euros +550 000,00	

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles Article 2115 – Terrains bâtis + 554 000,00			
TOTAL	+ 550 000,00 €	TOTAL	+ 550 000,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité $\bf ADOPTE$ la décision modificative n° 2013/01 du budget « réserves foncières ».



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	<u>22 Présents</u> : Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage : 26 décembre 2013	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

Nº 13.317

BUDGET REGIE DE TRANSPORT - DECISION MODIFICATIVE N°2013/01

Madame BOURCIER, adjointe aux finances, informe l'assemblée communale qu'afin d'ajuster les crédits du budget régie de transport qui individualise les dépenses et recettes relatives au car municipal, il vous est proposé la décision modificative ci-dessous.

Section de fonctionnement			
Dépens	ses	Recettes	
Chapitre 011 Charges à caractère général		Chapitre 74 Subventions d'exploitation	
D 6066 Carburants	+ 3 000,00	R74 subventions d'exploitation	+ 3 600,00
D 616 Assurances	+ 600,00		
TOTAL	+ 3 600,00 €	TOTAL	+ 3 600,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la décision modificative n° 2013/1 du budget « régie de transport ».



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

Nº 13.318

BUDGET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT- DÉCISION MODIFICATIVE N°2013/04

Monsieur LIZÉ, adjoint chargé de l'eau et de l'assainissement, propose à l'assemblée communale d'adopter la décision modificative suivante afin de prendre en compte le paiement d'une première trimestrialité de l'emprunt de 800 000 € encaissé récemment ainsi que le remboursement anticipé de ce prêt qui a été remplacé par un prêt de 1 600 000 € sur 40 ans à taux variable qui lui aussi fera l'objet de remboursement anticipé partiel dans les années à venir en fonction des possibilités.

Section de fonctionnement			
Dépenses	Recettes		
/	/		
Section d'investissement			
Dépenses	Recettes		
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées Art. 1641 remboursement anticipé + 800 000,00 Art.1641 emprunts en euros + 6 667,00	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées Art.1641 Emprunts en euros + 806 667,00		
TOTAL +806 667,00 €	TOTAL +806 667,00 €		

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la décision modificative n°0 2013/04 du budget du service d'assainissement 2013.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loig, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.		
Affichage :	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.		
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE M. Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra		
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.		

N° 13.319

BUDGET SERVICE D'EAU 2013 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2013/02

Monsieur LIZÉ, adjoint chargé à l'eau et à l'assainissement, informe l'assemblée communale qu'à la demande de la trésorerie, et comme cela a été pratiqué en juillet pour le budget assainissement collectif, il vous est proposé de modifier les règles d'écriture comptable des opérations de TVA afférente aux travaux et études. Ces écritures qui figuraient en opérations réelles seront dorénavant inscrites en opérations d'ordre.

Par ailleurs, il est demandé de modifier la décision modificative qui avait été adoptée pour transférer le montant de l'acquisition d'une parcelle au budget Réserves Foncières, les références comptables utilisées n'étant pas applicables dans la nomenclature M49.

En conséquence, il convient de modifier les inscriptions de crédits comme suit.

Section d'exploitation		
Dépenses	Recettes	
Chapitre 67 Charges exceptionnelles Art.675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés + 11 616€ Chapitre 77 Produits exceptionne. Art.775 Produits des cessions d'élér + 11 616€		
TOTAL +11 616 €	TOTAL +11 616 €	
Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	
Opérations réelles	Opérations réelles	
Chapitre 27Autres immobilisations financières	Chapitre 23 immobilisations en cours	
Art. 2762 Créances sur transfert de droits à	Art. 2315 Installations, matériel et outillage	
déduction de TVA -196 500,00 -196 500,00		

Opérations d'ordre Ch. 041 opérations globalisées Art. 2762 Créances sur transfert de droits à déduction de TVA + 196 500,00	Opérations d'ordre Ch. 041 Opérations globalisées Art. 2315 Installations, matériel et outillage + 196 500,00 Chapitre 024 Produit des cessions d'immobilisations - 11 616 € Chapitre 21 Immobilisations corporelles
	Art. 211 Terrains nus + 11 616 €
TOTAL 0€	TOTAL 0€

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la décision modificative n° 2013/02 du budget du service d'eau 2013.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.320

BUDGET Z.A. BEAUGE 2- DÉCISION MODIFICATIVE N°2013/02

Madame BOURCIER, adjointe aux finances, propose à l'assemblée communale d'adopter la décision modificative suivante pour le paiement des dépôts de garantie dûs à M. AUBREE suite à la suppression de ses contrats de location des locaux-relais.

En conséquence, il convient de modifier les inscriptions de crédits comme suit.

Section de fonctionnement		
Dépenses Recettes		
Chapitre 011 – Charges à caractère général Art. 61522 – Bâtiments - 589,00 Chapitre 023 Virement à la section d'investissement Art. 023 virement à la section d'investissement + 589,00		
TOTAL 0,00 €	TOTAL 0,00 €	
Section d'investissement		
Dépenses Recettes		
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées Art. 165 – Dépôts et cautionnements reçus + 589,00	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement Art. 021 virement de la section de fonctionnement	

			+ 589,00
TOTAL	+ 589,00 €	TOTAL	+589,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la décision modificative n° 2013/02 du budget de la ZA BEAUGE 2.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	<u>22 Présents</u> : Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage :	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.321

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Madame BOURCIER, adjointe aux finances, propose à l'assemblée communale d'admettre en non-valeur quatre séries de titres de recettes émis à l'encontre :

1°) d'une famille liffréenne suivie par le CCAS pour laquelle le plan d'aides financières mis en place prévoyait une admission en non-valeur. Sont concernés les titres de recettes R3-96, R 5-114, R 7-101, R9 -104 de l'exercice 2010, R 17-81 de l'exercice 2011 et R 3-102, R6-111, R7 -105 relatifs à l'exercice 2012.

Le montant proposé en admission en non-valeur est de 180 €.

- 2°) de quatre personnes :
 - Le titre 24/08 de l'exercice 2008, d'un montant de 8,52 €
 - Le titre R3-15 de 2010 d'un montant de 48,46 €
 - Le titre R7/10 de 2010 de 23,14 €
 - Le titre 1/10 de 2010 d'un montant de 6,75 €
 - Le titre R5-7-9 de 2011 de 67,05 €,
- 3°) s'ajoutent 22 demandes d'ajustement pour des sommes allant de 2 centimes à 1,63 € pour un total de 8,49 €.
- 4°) pour un habitant de Liffré, les poursuites n'ayant pas abouti. Le montant à admettre en non-valeur est de 142,50 €

Le montant des admissions en non-valeur est de 664,91 €. Cette dépense sera inscrite à l'article 6541 du budget principal.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** l'admission en non-valeur d'un montant de 664,91 € à l'article 6541 du budget principal.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.322

TARIFS FUNERAIRES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

Madame BOURCIER, adjointe aux finances, propose à l'assemblée communale de réviser les tarifs applicables au funéraire.

Il s'agit d'une réactualisation qui permet de tenir compte des investissements nécessaires à l'entretien de ce lieu de recueillement. La concession reste gracieuse pour les enfants jusqu'à 12 ans. Enfin, il est proposé une tarification pour le jardin du souvenir.

CONCESSIONS AU CIMETIERE:

Concession de 15 ans	
- Adultes	100 €
Concession de 30 ans	
- Adultes	200 €
Concession de 50 ans	
- Adultes	350 €

COLUMBARIUM

-	concession de 5 ans	:	280€
-	concession de 10 ans	:	510€
-	concession de 15 ans	:	700€
-	ouverture et fermeture d'une case	:	35 €.

JARDIN DU SOUVENIR

Dispersion des cendres : 50 €
Pose de la plaque sur stèle : 15 €

Le matériau et les dimensions de la plaque seront imposés dans le règlement intérieur du cimetière, à charge pour la famille du défunt de la faire confectionner par le prestataire de son choix. Seule la pose est effectuée par les services de la Ville. Il est précisé que la pose de cette plaque n'est pas obligatoire et est laissée à la libre appréciation de la famille.

TARIFS FUNERAIRES (hors vacations)

- creusage de tombe (1 profondeur)	100 €
- creusage de tombe (2 profondeurs)	150 €
- creusage de tombe d'enfant	50 €
- descente d'un corps dans un caveau (y compris urne funéraire)	50 €
- dépôt dans caveau communal (forfait pour l'ouverture du caveau)	30 €
- tarif journalier pour dépôt d'un corps dans caveau communal (un mois maximum)	1 €
- exhumation	50 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE les propositions du rapporteur.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.323

DIVERS TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1er JANVIER 2014

Madame BOURCIER, adjointe aux finances, propose d'augmenter en moyenne de 2 % divers tarifs communaux appliqués en 2013.

LOCATION DE PETIT MATERIEL (1):

Panneau d'exposition blanc	2,78 €
Barrière en tube de 2,50 m (l'unité)	4,70 €
Table (l'unité)	1,27 €
Tréteau (l'unité)	0,39 €
Chaise (l'unité)	0,27 €
Isoloir (l'unité)	3,22 €
Estrade (l'unité)	2,65€
Urne (l'unité)	1,68€

(1) - Pour une durée de trois jours, dimanches et jours fériés exceptés. Chaque jour de retard est facturé au prix d'une durée de base de trois jours. Gratuité pour les associations locales

PHOTOCOPIES A LA MAIRIE

Format 21X29,7 noir et blanc : 0,20 € la copie

ADHESION AU FOYER DES JEUNES

Abonnement annuel: 5 €

Les tarifs d'accès à internet à l'Annexe allée Henri Lebreton et à la médiathèque seront gratuits.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE les propositions du rapporteur.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage :	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.324

TARIFS DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES AU 1er JANVIER 2014

Madame BOURCIER, adjointe aux finances, propose à l'assemblée communale de fixer les tarifs de location des différentes salles communales suivant le tableau ci-annexé.

Il est rappelé qu'une autorisation a été donnée à Monsieur le Maire, en application de la délégation prévue par l'article L 2122-22 du C.G.C.T., pour adapter les tarifs d'utilisation de l'ensemble des équipements de la ville, sous réserve que le conseil municipal en soit informé lors de la séance suivante la date de la décision de fixation de tarifs. Cette délégation vise à répondre aux sollicitations que nous recevons pour utiliser nos équipements en dehors du temps d'utilisation par les scolaires ou le monde associatif local.

Pour la salle de répétition de **l'Annexe**, les tarifs seraient maintenus aux montants fixés le 21 décembre 2010, à savoir :

- pour les utilisateurs de la communauté de communes du pays de Liffré : 3 € de l'heure
- pour les utilisateurs hors territoire de la communauté de communes : 7 € de l'heure
- pour les associations liffréennes : un créneau gratuit par an.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE les propositions du rapporteur.

		Caution	Associations du Pays de Liffré, sections locales de partis politiques ou de syndicats professionnels, écoles du Pays de Liffré, collèges	Entreprises, artisans, commerçants, comités d'entreprises ou groupements économiques du Pays de Liffré	Particuliers habitant à Liffré et syndics de copropriétés locales	Particuliers non liffréens et associations hors Pays de Liffré			
Espace Inter Générations	Salle Méliès Forfait de 5 heures, préparation de la salle incluse	163€	GRATUIT	60,00 €	60,00€		Exonération de la caution pour les associations locales et		
	Salle Doisneau Forfait de 5 heures, préparation de la salle incluse	163€	GRATUIT	60,00€	60,00 €		sections locales de partis politiques		
Espace Pierre Rouzel	Grande salle de restauration Forfait de 9 h à 18 h ou de 16 h à 1 h	405€	202,00 €*	202,00 €*	202,00 €*	343,00 €*	-		
	Grande salle de restauration Forfait de 9 h à 1 h	405€	285,00 €*	285,00 €*	285,00 €*	474,00 €*	-		
	Chauffage en période de chauffe		48,00 €						
	Option cuisine (plaques, armoire réfrigérée et lave- vaisselle)		37,00 €						
	Option petite salle		60,00 €*						
Maurice Ravel	Salles Maurice Ravel (+ de 5 heures avec repas)	163€	GRATUIT	47,00€	47,00 €	54,00€	Exonération de la caution		
	Simple réunion (5 heures maxi sans repas)	-	-	-	18,00€	-	pour les associations locales et sections		
Le Kanata	Salle commune	163€	GRATUIT	47,00 €	47,00€	54,00€	locales de		
(voir règlement intérieur)	Simple réunion 5 heures maxi (sans repas) Utilisation jusqu'à 23 h maximum	-	-	-	18,00€	-	partis politiques		
Espace Paul Davené (voir règlement intérieur)	Court de tennis – badminton (1 heure)	-	GRATUIT	-	9,50€	13,50 €	-		

		Caution	Associations du Pays de Liffré, sections locales de partis politiques ou de syndicats professionnels, écoles du Pays de Liffré, collèges	Entreprises, artisans, commerçants, comités d'entreprises ou groupements économiques du Pays de Liffré	Particuliers habitant à Liffré et syndics de copropriétés locales	Particuliers non liffréens et associations hors Pays de Liffré
	Salle de spectacles ½ journée ou soirée (5 h)	324€	122,00 €	306,00€	408,00€	
	Salle de spectacles journée (10 h)	324 €	122,00 €	509,00€	713,00 €	
	Galerie rez-de- chaussée (forfait)	-	GRATUIT	62,00 €	102,00 €	
Centre	Galerie étage (forfait)	-	GRATUIT	21,00€	21,00€	
Culturel	Salles de réunion	-	GRATUIT	42,00€	42,00 €	42,00 €
	Salle polyvalente	324 €	122,00 €	306,00€	306,00 €	-
	Régie son et lumière	-	62,00 €	62,00€	62,00 €	161,00€
	Sonorisation mobile complète	ı	22,00€	22,00€	22,00 €	46,00 €
	Micro HF et récepteur	-	11,50 €	11,50 €	11,50€	22,00 €
	Rétroprojecteur, projecteur diapo ou vidéoprojecteur	ı	11,50 €	11,50€	11,50€	22,00 €
Centre culturel	Régisseur ou caissier avant 19 h (tarif horaire)	ı	19,50 €	19,50€	19,50€	32,00 €
	Régisseur ou caissier après 19 h (tarif horaire)	-	19,50 €	19,50€	19,50 €	38,00 €
	Régisseur ou caissier dimanche et jours fériés (tarif horaire)	-	31,00 €	31,00€	31,00 €	48,00 €
Frais de nett manutention	oyage ou a si besoin			23,50 € de l'he	eure	

^{* + 50} ϵ pour frais de remise en place

(Pour les partis politiques comme pour les associations : gratuité 2 fois/an pour les salles polyvalente, de spectacles ou Pierre Rouzel).



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

Nº 13.325

MÉDIATHÈQUE - TARIFS PRÊT DE DVD A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2014

Madame THESSIER, adjointe à la culture, propose à l'assemblée communale les tarifs suivants pour les prêts de DVD à la médiathèque à compter du 1er janvier 2014 :

Abonnement annuel:

- 22 euros par personne pour les adultes
- 11 euros par personne pour les moins de 18 ans.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	<u>22 Présents</u> : Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.326

SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2013 A LA SECTION LOCALE DE L'UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur GREGOIRE, adjoint aux cérémonie, rappelle à l'assemblée communale que conformément aux engagements pris par la précédente municipalité à l'égard des associations d'anciens combattants, il est proposé d'allouer à la section locale de l'U.N.C. la somme de 419,80 €, calculée comme suit :

3 médailles à 22 € : 66,00 €
116 repas à 3,05 € : 353,80 €

La dépense sera inscrite à l'article 657401 du budget principal.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ALLOUE** la somme de 419,80 € à l'association UNC et l'inscrit à l'article 657401 du budget principal.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

Nº 13.327

FORUM DES METIERS 2013 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur JOUSSEAUME, conseiller municipal, informe l'assemblée communale que la quatrième édition du Forum des métiers organisée sous l'égide de la Communauté de Communes du Pays de Liffré s'est tenue le samedi 30 novembre 2013 à l'espace Paul Davené. Cette manifestation, qui a rencontré un réel succès, a été rendue possible par la mobilisation des services techniques de la ville qui ont comptabilisé 114 h de travail. Compte-tenu de la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2012 fixant le coût horaire des agents des services techniques à facturer au 1er octobre 2012, le coût à facturer serait de 2 981,10 €.

Afin de faire participer la Communauté de Communes aux frais d'organisation, il est proposé d'émettre un titre de recettes de 2 981,10 € à l'encontre de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	<u>20 Présents</u> : Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage :	<u>6 absents ayant donné Pouvoir</u> : Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 3 Absents: Monsieur SALAÜN Ronan, Mesdames FRESSIER-PEREIRA Sandra et RANSONNETTE Marie-Pierre
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.328

EVOLUTION DU STATUT DE L'ECOLE PRIVEE

Madame GUEGUEN, adjointe aux affaires scolaires, rappelle à l'assemblée communale que le 16 décembre 1969, une convention a été signée entre la commune de Liffré et l'école privée liant la commune et l'école sur la base d'un contrat simple signé avec l'Etat le 14 novembre 1969.

Ce contrat simple prévu par la loi Debré du 31 décembre 1959 et le décret n°60.390 du 22 avril 1960 n'est possible que pour le 1^{er} degré et sous réserve que les enseignants possèdent « les titres de capacité exigés pour les emplois correspondants de l'Enseignement Public ou des titres reconnus équivalents par la législation en vigueur ». Le contrôle pédagogique des établissements sous contrat simple est limité, les dépenses de fonctionnement peuvent être prises en charge par les communes dans les conditions fixées par la convention signée entre la collectivité et l'établissement.

La convention qui lie l'école privée et la ville prévoit ainsi les modalités de financement du fonctionnement des classes. Cette convention a fait depuis plusieurs années l'objet de nombreuses modifications, votées par le Conseil municipal, afin d'en simplifier les modalités de mise en œuvre et de lier la participation de la ville au nombre d'enfants scolarisés au regard des dépenses engagées au sein de l'école publique.

L'AEPEC, gestionnaire de l'école privée, nous a informé de sa volonté de solliciter l'Etat afin d'évoluer vers un contrat d'association qui est prévu par les textes.

L'évolution vers ce type de contrat entrainerait plusieurs conséquences pour l'établissement et pour l'Etat :

- Une obligation de respecter les programmes et les règles appliqués dans l'Enseignement Public en matière d'horaires.
- Une modification du statut des enseignants qui passeraient de contractuels de droit privé à contractuels de droit public.

- L'école est soumise aux mêmes obligations de respect de la laïcité que l'école publique.
- La possibilité de recruter directement un Emploi Vie scolaire affecté à un ou plusieurs élèves pour l'aide à l'accueil et à l'intégration des élèves handicapés.
- La nomination des enseignants outre l'accord du chef d'établissement d'accueil est soumise à l'avis de la commission consultative mixte académique.

Concernant les relations entre la ville et l'école privée, le passage du contrat simple au contrat d'association prévoit que les dépenses de fonctionnement de l'établissement soient prises en charge par la commune dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. La convention qui nous lie actuellement est basée sur une estimation des dépenses engagées dans les écoles publiques (crédits pour fournitures scolaires, crédits d'équipement des classes et de matériel pédagogique, postes d'ATSEM...), le passage en contrat d'association n'entrainera ainsi qu'une modification marginale de notre convention actuelle.

Aussi et afin d'anticiper il vous est proposé de mandater le maire pour négocier l'évolution de la convention qui nous lie à l'école privée pour le financement du fonctionnement de l'école. A l'issue de ces échanges il serait proposé une nouvelle convention soumise au vote du Conseil municipal.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (il y a eu une abstention : Monsieur GREGOIRE) **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier l'évolution de la convention avec l'école privée pour le fonctionnement de l'école.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

Nº 13.329

CONVENTION DE PARTENARIAT A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Madame GUEGUEN, adjointe aux affaires scolaires, informe l'assemblée communale que l'accueil périscolaire souhaite mettre en place une convention encadrant l'intervention de personnes bénévoles lorsqu'elles interviennent auprès des enfants.

La commission « Vie associative, sports, loisirs, culture, animation bibliothèque, affaires scolaires, activités périscolaires, jeunesse et restaurants municipaux » émettra /a émis un avis favorable le 16 décembre 2013.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** les modalités énoncées dans la convention et **AUTORISE** Monsieur le maire à la signer.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.330

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE Mme REDOU AUPRÈS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIFFRE

Madame RANSONNETTE, adjointe au personnel communal, rappelle que suite à la délibération n° 13.168 du 28 juin 2013, une convention de mise à disposition a été signée entre la Commune de Liffré et la Communauté de Communes du Pays de Liffré.

Celle-ci mettait à disposition Mme REDOU auprès de la Communauté de Communes pour assurer les missions suivantes :

- chargée de communication, d'une part,
- chargée de mission pour la coordination du forum des métiers, d'autre part.

Il est donc proposé aux membres du conseil de reconduire la convention par avenant, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.331

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE Mme FAUTREL AUPRÈS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIFFRE

Madame RANSONNETTE, adjointe au personnel communal, rappelle que Mme FAUTREL exerce les missions d'assistante RH depuis le 10 septembre 2012 auprès respectivement de la Commune de Liffré et de la Communauté de Communes. La Communauté de Communes a recruté Mme FAUTREL en qualité de contractuelle depuis le 1er janvier 2013 dans l'attente de la titularisation de cette dernière. Celle-ci a été nommée stagiaire depuis cette date.

Mme FAUTREL après une période de stage d'un an devant être titularisée, à compter du 1^{er} janvier 2014, il est proposé de mettre à disposition cette dernière auprès de la Communauté de Communes pour une durée d'un an pour exercer les missions d'assistante RH et plus précisément pour réaliser la paie.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	<u>22 Présents</u> : Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir : Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.332

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES AUPRÈS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AFIN DE CONDUIRE LA « COCCINELLE » EN L'ABSENCE DU TITULAIRE

Madame RANSONNETTE, adjointe au personnel communal, informe l'assemblée communale qu'une convention de mise à disposition a été conclue entre la Communauté de communes du Pays de Liffré et la commune de Liffré, par la délibération n° 13.186 du 12 juillet 2013. Cette convention consistait en la mise à disposition l'un de nos agents des services techniques afin de conduire la Coccinelle en l'absence du titulaire du poste.

La Communauté de communes souhaite reconduire cette mise à disposition afin d'assurer la continuité du service en l'absence du titulaire du poste. Il est proposé de prolonger par avenant cette mise à disposition, d'un an à compter du 1er janvier 2014.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.333

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE, A TEMPS NON COMPLET

Madame RANSONNETTE, adjointe au personnel communal, informe l'assemblée communale que la personne qui occupait les fonctions d'assistante des services techniques a été promue sur un poste d'acheteur public au 1^{er} octobre 2012 à la création du service Achats et marchés publics. Suite à cette mutation interne, nous avons intégré une personne contractuelle chargée du secrétariat des services techniques. Compte tenu que cette personne occupe un poste à 28 heures hebdomadaires, il est proposé de porter le temps de travail du poste d'adjoint administratif créé par la délibération n°11.209 du 23 septembre 2011, à 28 heures hebdomadaires.

Il est proposé une prise d'effet au 1er janvier 2014.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	<u>6 absents ayant donné Pouvoir</u> : Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.334

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE LIFFRÉ ET LE C.C.A.S

Madame RANSONNETTE, adjointe au personnel communal, rappelle à l'assemblée communale que par la délibération n°95.224 du 27 septembre 1995, un comité technique paritaire commun a été mis en place entre la ville et le CCAS.

Dans la continuité de la réforme initiée par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, le décret du 27 décembre 2011 a modifié certaines règles relatives aux Comités Techniques Paritaires (CTP), dorénavant renommés Comités Techniques.

Le décret tire notamment les conséquences de la suppression du caractère paritaire obligatoire de cette instance et de l'assouplissement de l'accès des organisations syndicales aux élections professionnelles. La durée du mandat des représentants du personnel est fixée à 4 ans et n'est plus liée au renouvellement des conseils municipaux.

Les nouvelles règles relatives aux comités techniques entreront en vigueur à compter du prochain renouvellement général prévu le 4 décembre 2014.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique commun compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du C.C.A.S et considérant que les **effectifs** des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et de droit privé (y compris les contrats aidés) **estimés au 1**^{er} **janvier 2014** (commune = 142 agents, C.C.A.S. = 4 agents, soit un total de 146 agents) permettant la création d'un Comité Technique commun.

Au regard de ces éléments, il est proposé la création d'un Comité technique commun compétent pour les agents de la commune de Liffré et du C.C.A.S. lors des élections professionnelles 2014.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

Nº 13.335

MISE EN PLACE D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE LIFFRE ET LE C.C.A.S

Madame RANSONNETTE, adjointe au personnel communal, rappelle à l'assemblée communale que le décret n°2012-170 du 3 février 2012 est venu modifier le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

De nouvelles dispositions relatives à la composition et au fonctionnement des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'appliqueront à compter du premier renouvellement général des comités techniques prévu le 4 décembre 2014.

L'article 32 de la loi du 26 janvier 1984 modifié par ce décret oblige à créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans toute collectivité comptant au moins 50 agents.

Si l'importance des effectifs et /ou la nature des risques professionnels le justifient, des CHSCT locaux ou spéciaux sont créés par décision de l'organe délibérant.

Le CHSCT est composé de représentants de la collectivité désignés par l'autorité territoriale et de représentants désignés par les organisations syndicales. Les représentants du personnel au CHSCT ne sont plus élus au suffrage direct sur les listes présentées par les organisations syndicales, mais désignés par ces dernières.

Le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT est fixé par l'organe délibérant dans les limites suivantes :

- entre 3 et 5 représentants dans les collectivités de 50 à moins de 200 agents

Le nombre de représentants de l'employeur est librement fixé par l'organe délibérant mais ne saurait être supérieur à celui des représentants du personnel.

Le paritarisme au sein du CHSCT n'est donc plus une obligation, mais l'organe délibérant, tout comme pour les comités techniques, peut décider de le maintenir.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour mission :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à la disposition de l'autorité territoriale et placé sous sa responsabilité par une entreprise extérieure
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité
- de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Considérant que la ville de Liffré atteint l'effectif requis et considérant qu'il existe depuis 1995 un CTP commun entre la ville et le CCAS, il est proposé au Conseil municipal de créer un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la ville et le CCAS, à l'occasion des prochaines élections professionnelles.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

Nº 13.336

FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION - CNRACL

Madame RANSONNETTE, adjointe au personnel, rappelle à l'assemblée communale que par délibération n°12.263 du 25 septembre 2012, nous avions informé l'assemblée que nous avions sollicité le Fonds National de Prévention de la CNRACL afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la démarche relative à l'évaluation des risques professionnels.

Compte tenu que nous avons engagé une démarche globale privilégiant la concertation par la participation du personnel, afin de se donner les moyens humains conditionnant la mise en œuvre du plan d'actions issu de l'évaluation des risques professionnels et une pérennisation de la démarche, nous avions sollicité le FNP (Fonds national de prévention) qui encourage et accompagne le développement d'actions de prévention dans le milieu de travail.

Nous souhaitions informer l'assemblée qu'à l'issue du dépôt du dossier, le FNP vient de nous attribuer la somme de 24 000 €.

Le Conseil municipal **DONNE ACTE** de cette information.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Date de convocation : 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage:	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

Nº 13.337

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que, depuis les réunions des Conseils Municipaux du 12 novembre 2013, il a pris les décisions suivantes au titre de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 27 mars 2008 et conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I- <u>Déclarations</u> d'intention d'aliéner : <u>Non-exercice du droit de préemption sur les immeubles</u> suivants :

- Section BL n°210, sis 5 allée des Sternes à Liffré et appartenant à Monsieur et Madame CHEVALIER Pierre ;
- Section AK n°652-653-655-724-737-775, sis 1 et 3 avenue du Général de Gaulle à Liffré et appartenant à Monsieur DAVY Alain François Jacques ;
- Section BA n°34, sis 5 rue Jacques Prévert à Liffré et appartenant à Monsieur et Madame BERNARD Denis ;
- Section BB n°123, sis 16 avenue de la Forêt à Liffré et appartenant à Monsieur LEROUX Serge, Mademoiselle LEROUX Christelle, et Mademoiselle LEROUX Audrey;
- Section BD n°78, sis 10 rue Jules Verne à Liffré et appartenant à Madame GARREAU Laurence Jeannine Marie, épouse LOREE ;
- Section AJ n°128p, sis 4 et 6 rue Théodore Botrel à Liffré et appartenant à Monsieur LOUIS Guy.
- Section BE n°16, sis 7 rue Louis Pasteur à Liffré et appartenant à Madame RUELLAN Christlaine.

- section BE n°109 et 112, sis 37B avenue Président François Mitterrand à Liffré et appartenant à Messieurs LOUIS Lucien, et LOUIS Daniel, et Madame LOUIS Chantal épouse HASLE;
- section B n°1549, sis 15 rue des Canadais à Liffré et appartenant à Monsieur ROBIN Pierrick et Madame RUBION Françoise ;
- Section BA n°78 sis 4 allée Paul Fort à Liffré et appartenant à Madame LE GUIGNER
 Anne :
- section BD n°260, sis 12 rue des Ecoles à Liffré et appartenant à Monsieur TOQUET Gilles et Mademoiselle PUYSSEGUR Anne ;
- Section BA n°141, sis 32B rue de Fougères à Liffré et appartenant à Madame DELAPLACE DESME Laurence.
- section BE n°32p, sis 19 avenue Président François Mitterrand à Liffré et appartenant à Monsieur et Madame LEBLANC Pascal.
- Section BH n°16, sis Champ de la Croix à Liffré et appartenant à Messieurs CRON Dominique, CRON Léon, CRON Patrick, et Mesdames CRON Gislaine épouse BEAULIEU, et CRON Isabelle épouse SALMON.

II- Décisions:

- N° 13.290 Fixation du tarif individuel pour l'activité patinoire au Blizz à Rennes le jeudi 26 décembre 2013 à 3,50 €
- N° 13.291 Location et mise en place de la salle « Méliès » ainsi que l'organisation d'un café gourmand sis 7 rue des Écoles, le 21 novembre 2013, à la société DIROUEST de Rennes pour un montant de 554 €.

N° 13.291bis

- Mise en place d'un prêt court terme in fine indexé sur l'EURIBOR d'un montant de 550 0000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel.
- N° 13.292 Location et mise en place des salles de « spectacles » et « polyvalente » sis rue Pierre de Coubertin, le 1^{er} décembre 2013, à la société SII de Cesson-Sévigné pour un montant de 930 €.
- N° 13.293 Location et mise en place de l'Espace Paul Davené sis avenue de la Forêt, le 23 novembre 2013, à la société CANON BRETAGNE de Liffré pour un montant de 1 750 €.
- N° 13.294 Location d'un vidéoprojecteur et d'un écran blanc mis à disposition à l'Annexe sis allée Henri Lebreton, le 25 octobre 2013, à l'Association des Petites Villes de France pour un montant de 20 €.
- N° 13.295 Vente d'une table d'écoliers à Madame Odette GALLIN-DOUATHE demeurant à Bruz pour un montant de 5 €.
- N° 13.296 Vente de trois tables d'écoliers à Madame Linda LEMARIÉ demeurant à Saint Méloir des Ondes pour un montant de 15 €.
- N° 13.297 Vente d'une table d'écoliers à Monsieur Christophe LOUIS HONORE demeurant à Liffré pour un montant de 5 €.
- N° 13.298 Vente de trois tables d'écoliers à Monsieur Sébastien TRILLARD demeurant à Monteneuf pour un montant de 15 €.

III- Marchés passés par délégation :

Surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux de la ville de Liffré.

Une consultation pour la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux de la ville de Liffré a été lancée le 11 juin 2013 sur le site https://marches.e-megalisbretagne.org.

La date limite de remise des offres était fixée au 4 juillet 2013 à 17h00.

Sept sociétés ont remis une offre.

Après analyse des offres, la société SOLUBIO a été retenue pour un montant de 12 648,30 € TTC, pour 4 ans. Le marché correspondant a été signé le 25 octobre 2013.

Aménagement de la coulée verte

Une consultation pour des travaux d'aménagement de la coulée verte a été adressée par mail, le 16 octobre 2013, à trois sociétés (FTPB SA, MAN TP et SETTP).

La date limite de remise des offres a été fixée au 21 octobre 2013 à 12 h 00.

Deux candidats ont remis une offre: FTPB SA et MAN TP.

Après analyse, l'offre de la société MAN TP a été retenue pour un montant de 11 644,26 € TTC. Le marché correspondant a été signé le 7 novembre 2013.

Suppression d'une conduite d'eaux pluviales dans le lotissement Maurice Ravel

Une consultation pour la suppression d'une conduite d'eaux pluviales dans le lotissement Maurice Ravel a été adressée par mail, le 16 octobre 2013, à 3 sociétés (FTPB SA, MAN TP et SETTP).

La date limite de remise des offres a été fixée au 21 octobre 2013 à 12 h 00.

Deux candidats ont remis une offre: FTPB SA et MAN TP.

Après analyse, l'offre de la société MAN TP a été retenue pour un montant de 17 696,02 € TTC. Le marché correspondant a été signé le 7 novembre 2013.

Renforcement du réseau de distribution d'eau potable sur la RD92

La commune d'Ercé-près-Liffré réalise la pose d'une conduite de refoulement d'eaux usées sur la commune de Liffré, au niveau de la Route Départementale 92.

La ville de Liffré devant réaliser, sous moins d'un an, la pose d'une conduite d'eau potable sur un tracé similaire au niveau de la RD, il a été décidé de profiter de l'opportunité offerte par les travaux de la commune d'Ercé-près-Liffré pour poser ladite canalisation en parallèle de cette dernière. La commune peut ainsi bénéficier d'une pose en tranchée commune sous accotement, alors qu'en cas de pose différée, elle aurait dû payer la réalisation d'une tranchée complète en limite ou sous RD, car les accotements de la route sont déjà particulièrement encombrés.

De plus, les travaux impactent directement l'activité de la société CANON et nécessitent la mise en place de plans de circulation contraignants qu'il serait problématique de renouveler à moins d'un an d'intervalle.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 146 (dernier alinéa) du code des marchés publics, un marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence, avec la société SARC pour un montant de 199 815,72 € TTC. Ce marché a été signé le 22 novembre 2013.

IV-Locations:

Renouvellement du contrat administratif de location AMSOLS - ZA la Perrière rue Ampère

Par contrat administratif de location en date du 26 janvier 2012, la commune de Liffré a mis à la disposition de la SARL A.M. SOLS l'atelier A, d'une superficie de 260 m², sis 6 rue Ampère à Liffré – ZA La Perrière.

Le bail avait été conclu à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 23 mois. Le terme de cette convention est fixé au 30 novembre 2013.

Aussi, il convient de renouveler le bail.

La nouvelle convention sera conclue à compter du 1^{er} décembre 2013, pour une durée de 23 mois (terme le 31 octobre 2015).

La SARL AM SOLS est en contact avec la commune et la Communauté de Communes afin d'acquérir un terrain sur la future zone d'activité de Sevailles, et d'y installer son entreprise.

La Commission «Urbanisme, économie et emploi, aménagement du territoire, voirie, espaces verts, circulations douces et bâtiments communaux » réunie le 2 décembre 2013, a émis un avis favorable au renouvellement du contrat administratif de location.

Changement de dénomination sociale de la société ATTRAIT BOIS CONSTRUCTION

Par acte du 6 juin 2012, la ville de Liffré a mis à la disposition de l'entreprise ATTRAIT BOIS CONSTRUCTION, le local sis 6 rue Ampère, à Liffré.

Par décision de l'associé unique du 20 août 2013, l'entreprise ATTRAIT BOIS CONSTRUCTION a modifié sa dénomination sociale, et est désormais dénommée H.G. BOIS CONSTRUCTION.

Un avenant au contrat initial doit être signé entre la commune de Liffré et l'entreprise H.G. BOIS CONSTRUCTION.

Les autres clauses du contrat administratif de location du 6 juin 2012 restent inchangées.

Le Conseil municipal **DONNE ACTE** de ces informations.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage :	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M.
26 décembre 2013	GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

Nº 13.338

AVENANT À LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LIFFRÉ ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE LIFFRÉ POUR LA LIVRAISON DE REPAS ET DE GOÛTERS À LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE DE LIFFRÉ

Madame BOURCIER, adjointe aux finances, rappelle à l'assemblée communale qu'une convention de prestation de service a été signée entre la Commune et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) du Pays de Liffré pour la fabrication et la livraison de repas à la « crèche du Kanata ».

La convention prévoit un remboursement des frais occasionnés par cette prestation à compter du mois d'octobre 2013 et la présentation par la Commune du relevé de ces frais en janvier 2014 pour la période du 4ème trimestre de l'année 2013.

Par soucis de simplification comptable, il vous est proposé d'annualiser le relevé des frais occasionnés par la prestation pour les présenter au remboursement dans le courant du mois de janvier de l'année suivante.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant numéro 1 à la convention de prestation de service pour la livraison de repas et goûters à la crèche intercommunale de Liffré entre la commune de Liffré et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Liffré pour permettre l'établissement d'un relevé annuel des frais et établir un 1er relevé des frais de l'ensemble de l'année 2013 en janvier 2014.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
Affichage : 26 décembre 2013	6 absents ayant donné Pouvoir: Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent: Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

N° 13.339

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES DANS LE SECTEUR DE L'ENDROIT JOLI

Monsieur LIZÉ, adjointe chargé à l'eau et à l'assainissement, rappelle à l'assemblée communale que par délibération n°13.270 du 12 novembre 2013, nous vous informions du lancement de la consultation pour l'extension de l'assainissement collectif dans la rue de la Baillée du Cerisier et sur une partie de la rue de l'endroit Joli.

La commission des marchés s'est réunie le mercredi 4 décembre 2013 en vue de procéder à la désignation de l'entreprise attributaire du marché.

Rappel des caractéristiques du dossier de consultation des entreprises

Il a été mis en ligne, le 10 octobre 2013, un dossier de consultation des entreprises pour créer une extension de l'assainissement collectif dans la rue de la Baillée du Cerisier et sur une partie de la rue de l'endroit Joli.

Le projet envisage la création de :

- 855 ml de canalisations gravitaires en PVC CR16 dont environ 470 ml à plus de 3.50 mètres de profondeurs. Une option sera proposée en grès.
- 33 branchements
- Un poste de refoulement équipé de 2 pompes de 11m3/h,
- 366 ml de canalisation de refoulement en PEHD PN16 diamètre 90, dont 321 ml posés en tranchée commune avec le réseau d'assainissement gravitaire.

Rappel de la procédure

Le mode de dévolution des marchés retenu pour cette opération est la procédure adaptée.

Mise en concurrence

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le site e-megalis le 10 octobre 2013 et publiée dans le journal Ouest-France le 15 octobre. Des compléments, dont l'étude géotechnique du site, ont été mis en ligne le 8 novembre 2013 sur e-megalis.

Date limite de réception des plis

La date limite de remise des offres était fixée au 22 novembre 2013 à 17h.

Liste des candidatures et offres déposées dans le délai

14 candidats ont remis une offre:

- LEMEE TP (offre papier)
- SADE CGTH (offre informatique)
- BARENTON (offre informatique)
- BERNASCONI (offre informatique)
- CISE TP SARC (offre papier)
- BEZIER TP (offre informatique)
- DLE OUEST (offre papier)
- BOUYGUES ENERGIES (offre papier)
- PLANCON BARIAT- MARC SA (offre papier)
- SOTRAV (offre papier)
- GUINTOLI (offre papier)
- OUEST TP (offre papier)
- MAN TP (offre papier)
- STURNO (offre papier)

Critères de jugement des offres

Les critères d'attribution du présent marché sont, conformément au Règlement de Consultation qui a été adressé aux candidats :

- 1. Critère « Valeur technique » pondéré à 45 %.
- 2. Critère « Prix des prestations « pondéré à 35 %.
- 3. Critère « Délai global d'exécution (préparation + travaux)» pondéré à 20 %.

Analyse des offres

Il est présenté l'analyse réalisée pour les offres de base et le classement de ces offres Il est présenté l'analyse réalisée pour les offres variantes et le classement de ces offres Il est présenté le classement de l'ensemble des offres, base et variantes

Selon l'analyse réalisée, l'offre variante de la société OUEST TP, apparait comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

La variante porte sur les points suivants :

- Le passage en accotement de la conduite dans l'Allée de la Baillée du Cerisier,
- La réutilisation d'une partie des matériaux du site pour le remblaiement de la tranchée selon la coupe suivante :
- De plus l'entreprise va créer un chemin de désenclavement à l'extrémité de l'Allée de la Baillée du Cerisier afin de faciliter la circulation des engins et des riverains durant les travaux.



Après mise en concordance des différentes pièces du marché, cette offre variante est de 291 124.98 € HT.

De plus, il est possible avec cette variante, de retenir l'option de réalisation en grès du réseau gravitaire à forte profondeur, c'est-à-dire en amont du poste de refoulement. Le montant de cette variante est de : 13 192,50 € HT.

Etant donné que ce matériaux présente un intérêt écologique, une meilleur durabilité et que le réseau est posé à forte profondeur et qu'il sera donc difficile de réintervenir en cas de fuite, il est préconisé de retenir cette option.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- RETIENT comme offre économique la plus avantageuse, l'offre variante de la société OUEST TP avec l'option grès.
 - ➤ Montant de la variante : 291 124.98 € HT

- ➤ Montant de l'option : 13 192.50 € HT
- **ATTRIBUE** le marché à cette société pour un montant total de : 304 317.48 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché



L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

	Date de convocation : 13 décembre 2013	22 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, CLERY Alain, DESBORDES Pierre-Jean, GACOUIN Patrice, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, JOUSSEAUME Jean, LAFERTÉ Louis, LIZÉ Michel, MASSON Pascal, SAINTILAN Denis, SALAUN Ronan, et Mesdames BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, CHASSÉ Pierrette, CLEMENT Françoise, FRANCANNET Chantal, GUEGUEN Danièle, RABARDEL Pascale, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa et THESSIER Maryvonne.
	Affichage : 26 décembre 2013	6 absents ayant donné Pouvoir : Messieurs BEGUE Guillaume (pouvoir à M. le Maire), BERTIN Laurent (pouvoir à Mme BOURCIER), DEBAINS Jean-Michel (pouvoir à M. GACOUIN), DÉSILES Lucas (pouvoir à M. SALAÜN) et Mesdames BONHEURE Marie-Christine (pouvoir à M. CLERY), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à Mme GUEGUEN). 1 Absent : Madame FRESSIER-PEREIRA Sandra
•	Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame RUCKERT Elsa.

Nº 13.340

FACTURATION DE FOURNITURE DE DENRÉES POUR LE REPAS DE NOËL DES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIFFRÉ

Pour ce repas, la commune a acheté des boissons pour un montant de 54,73 € TTC, il est proposé que cette somme sera refacturée auprès de la Communauté de Communes du Pays de Liffré.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire.